

## REGLEMENT DE LA MANIFESTATION

**Article 1** : Deux formats de course seront proposés le 5 septembre 2021 à Amorots-Succos.

- ❖ Le « Iguzki trail » : Trail d'environ 22 km et 850 D+ ou en version courte environ 13 km et 420 D+  
Départ 9 h
- ❖ Le « Iguzki VTT » : Course d'environ 35 km et 1200 D+ ou en version courte environ 23 km et 720 D+  
Départ 8 h
  - Il est rappelé que le port du casque est obligatoire pour la course VTT .

**Article 2** :

Les inscriptions se font sur le site [www.pb-organisation.com](http://www.pb-organisation.com) ou sur place le jour de la course .

- Le droit d'inscription est de 15 € par personne pour chaque course.

Il sera possible de s'inscrire le jour de la course à partir de 7 h sous réserve de dossards disponibles (le nombre des places étant limité pour des raisons d'organisation et de sécurité). Toute inscription est ferme et définitive et ne peut faire l'objet de remboursement.

La remise des dossards se fera le 5 septembre 2021 à partir de 7h à la salle pour tous à AMOROTS SUCCOS sous réserve que le dossier soit complet : bulletin d'inscription signé, certificat médical comportant les mentions « course à pied » ou « VTT en compétition », selon la course choisie, règlement signé, paiement, autorisation parentale pour les mineurs.

Il est expressément signalé que les participants concourent sous leur propre responsabilité.

**Article 3** : La course est ouverte aux personnes nées en 2004 et avant (autorisation parentale obligatoire pour les mineurs).

**Article 4** : Les organisateurs ont souscrit une police d'assurance RC « Organisateur » qui couvre leur responsabilité civile, défense pénale et recours à l'exception de tout autre risque.

Individuelle accident : il incombe aux participants de s'assurer personnellement.

**Article 5** : Dans le cadre de la mise en place des règles de sécurité, chaque participant à l'épreuve devra obligatoirement présenter :

- Soit une licence FFA (Athlé en compétition-Athlé santé ou Pass Running)
- Soit une licence FFC (Cyclisme)
- Soit une licence FFTRI, soit une licence UFOLEP sur laquelle est mentionnée : « apte à la course en compétition »
- Soit un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied, ou cyclisme en compétition selon le choix du concurrent, datant de moins de un an. Les organisateurs conserveront ce certificat.

Le port du casque est obligatoire pour les vététistes.

**Article 6** : Les organisateurs ont prévu un service médical assuré par un binôme : Médecin urgentiste + infirmier des urgences. L'encadrement de la course est assuré par des bénévoles.

**Article 7** : Les concurrents s'engagent au risque de se voir déclassés :

- A accomplir la distance de l'itinéraire déterminé par les commissaires de course.
- A respecter les autres usagers de la voie publique (suivant le code de la route en vigueur).
- A épingler sur l'avant de leur maillot le dossard qui devra être apparent dans sa totalité, y compris la marque de l'annonceur.
- A obéir aux injonctions des commissaires de course.

**Article 8** : Il est prévu un ou plusieurs ravitaillements sur le tracé de la course (en fonction des conditions sanitaires) ainsi qu'à l'arrivée. Le nombre, les conditions et l'emplacement de ces derniers seront précisés le jour de la course, avant le départ (selon les derniers protocoles sanitaires liés au covid)

**Article 9** : Principe de la course :

- 8 h départ de tous les VTTistes
- 9 h départ des traileurs

**Article 10** : Classement

❖ IGUZKI Trail

- Le premier ou la première qui franchira la ligne d'arrivée sera déclaré(e) vainqueur.

❖ IGUZKI VTT :

- Le premier ou la première qui franchira la ligne d'arrivée sera déclaré(e) vainqueur.

**Article 11** : Sur l'IGUZKI VTT, les V.A.E (vtt à assistance électrique) sont autorisés . Ils ne rentreront pas dans le classement final des vtt .

**Article 12** : Droit à l'image : les participants autorisent expressément les organisateurs de la course à utiliser les images qui sont prises à l'occasion de la course et sur lesquelles ils pourraient apparaître et ce pour une durée illimitée.

**Article 13** : Acceptation des conditions. Les participants admettent que leur participation à cette manifestation comporte des contraintes et ne doivent pas s'inscrire s'ils ne sont pas correctement entraînés et aptes médicalement. En acceptant ces conditions d'inscription, ils assument l'entière et complète responsabilité en cas d'accident ou de décès pouvant se produire lors de ces épreuves sportives. Les participants assument également les risques inhérents à la participation à une telle manifestation tels que les accidents avec les autres concurrents, les intempéries météorologiques, les conditions de circulation routière (liste non exhaustive).

Si les circonstances l'y obligent, l'organisation se réserve le droit de modifier sans préavis le présent règlement et le tracé de l'épreuve ou d'annuler l'événement .

Les organisateurs s'engagent au strict respect des règles sanitaires et se réservent la possibilité de modifier l'organisation des épreuves ou d'annuler l'événement en fonction des recommandations gouvernementales liées au COVID-19. Tous les participants acceptent de respecter scrupuleusement le protocole sanitaire mis en place (affiché au départ) le jour de la course.

**Renseignements auprès de :**

Olivier Razimbaud : 07 89 80 04 36 / J.Michel Ithurburu : 06 86 13 52 63 /  
Maite Eyherabide : 06 76 29 53 40 / Christian Gallot : 06 80 87 61 37